



PRIS EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS UN PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER

FNE Pays de la Loire

**mercredi 24 juin 2015
Beauvoir sur Mer**



PAYS DE LA LOIRE

Le débat public, une étape clé

Études préalables au débat public

= études d'opportunité et de caractéristiques générales du projet

Principe : Évitement des zones à enjeux de biodiversité.

Pour les associations de protection de la nature et de l'environnement, c'est le **stade clé** qui permet d'éviter les zones à fort enjeu.



Franck©Latraube



Franck©Latraube



Rappel des principaux impacts d'un projet éolien en mer sur biodiversité

- **Les effets directs** : la destruction, la perturbation et la fragmentation des habitats naturels et semi-naturels, la destruction, la perturbation et le dérangement d'individus d'espèces végétales ou animales, des atteintes au paysage et aux fonctionnalités des écosystèmes, ainsi qu'aux services éco-systémiques afférents.
- **Les effets indirects** : conséquences de mesures compensatoires aux implantations inadaptées (ex : boisement sur espace naturel riche, ...)



Crédit : Xavier METAY et Anne-Marie GRIMAUD

- **Les effets temporaires et permanents** : Pour un même projet, les effets peuvent être temporaires (dégradation d'habitats ou perturbation d'espèces en phase de chantier) ou permanents (perte d'habitats correspondant aux emprises du projet, rupture des continuums écologiques, ...).
- **Les effets cumulés** : c'est le résultat de l'addition et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés par un même projet ou par plusieurs projets d'aménagement dans le temps et l'espace et pouvant conduire à des changements brusques ou progressifs des milieux.





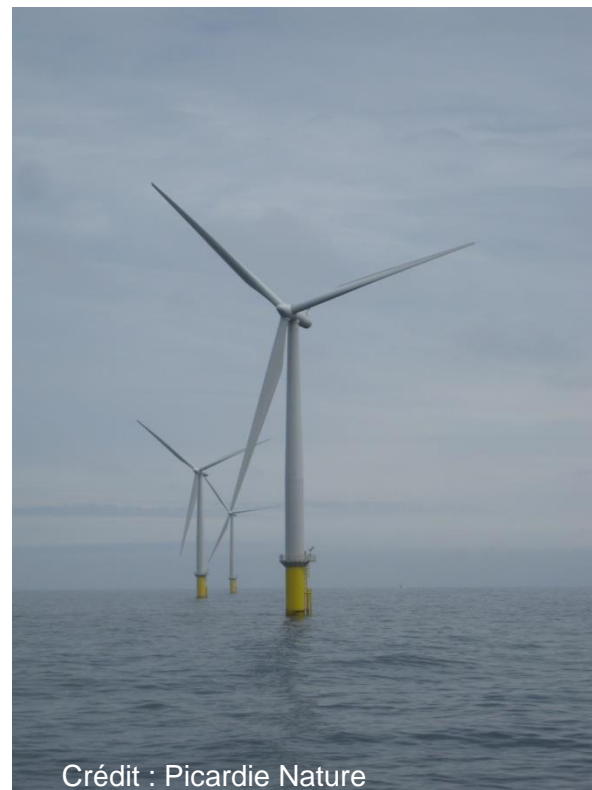
PAYS DE LA LOIRE

Une prise en compte de l'environnement primordiale

Un projet de territoire comme un parc éolien en mer sera durable et acceptable, c'est-à-dire, **optimisé du point de vue**

- écologique,**
- **économique,**
- social,**

s'il s'intègre dans son cadre naturel, donc s'il intègre les attentes des acteurs locaux et l'enjeu biodiversité dès les premières réflexions du projet.



Crédit : Picardie Nature



Une prise en compte de l'environnement primordiale

Les principes de prise en compte de la biodiversité une fois la décision sociétale prise :

- **éviter les atteintes irréversibles** à la biodiversité,
- **réduire l'empreinte environnementale,**
- **assurer la transparence écologique.**



Répondre à l'exigence de la stratégie Éviter – Réduire – Compenser (ERC) ...

Le maître d'ouvrage doit **éviter** au maximum tout impact environnemental lors de la construction du projet d'infrastructure.

Si l'étude d'impact démontre qu'il en existera, le maître d'ouvrage doit les **réduire** au maximum.

S'il n'arrive pas à les réduire et qu'il existe donc des impacts résiduels, le maître d'ouvrage se voit dans l'obligation de **compenser** les impacts.



... mais pas seulement !

Le maître d'ouvrage peut aussi proposer des **mesures d'accompagnement** pour aller au-delà du simple respect de la réglementation.

Ces mesures d'accompagnement peuvent concerner la transition énergétique et la transition écologique du territoire concerné par le projet.

Ces mesures doivent être définies avec les acteurs du territoire afin de répondre de façon concrète aux enjeux.



Une demande de plus de transparence dans les réponses du maître d'ouvrage

- Des choix techniques non définitifs (type de fondation, type de protection des câbles sous-marins, ...).
- mis en avant d'un « effet récif ».
- sur le sujet du bruit, très peu d'informations à ce jour.



**76 ter rue Lionnaise
49100 ANGERS**

Tél : 02 53 61 10 34

**contact@fne-pays-de-la-
loire.fr**

www.fne-pays-de-la-loire.fr



Merci de votre attention !

